

# Actions

## Aide à la constitution de dossiers



### **APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) :

Les personnes âgées peuvent bénéficier de l'APA en cas de perte d'autonomie et si elles disposent de faibles revenus.

Les personnes bénéficiant de l'APA ont la possibilité de faire appel à une aide pour leur quotidien par l'intermédiaire d'une association telle que l'ADMR, Bonjour, l'ADHAP mais aussi à une auxiliaire de vie diplômée et indépendante (s'adresser au CCAS).



### **Logement social:**

Les logements sociaux sont attribués sous certaines conditions essentiellement de ressources.



### **Téléassistance 31:**

La téléassistance vous permet par un simple geste d'être écouté, réconforté ou secouru.



### **MDPH 31** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.



A partir de 65 ans, bénéficiez de tarifs privilégiés sur les réseaux de transports grâce à la carte Tisséo.

## Actions préventives



Le Plan canicule et le dispositif vague de froid sont des actions menées en cas de forte chaleur ou de très grand froid auprès des personnes vulnérables âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées.

Pour bénéficier d'un suivi personnalisé, [☎](#) **inscrivez-vous** auprès du CCAS.



Le Plan Tranquillité Senior vous permet de bénéficier d'actions de police de proximité et de prévention relatives à la délinquance dont vous pourriez être victime.

[☎](#) Inscrivez-vous auprès du CCAS pour bénéficier d'un suivi.

## Collaboration avec le service emploi-insertion intercommunal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le [service emploi/insertion](#) de la communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours a repris les activités du Comité de Bassin d'Emploi du Nord Toulousain (CBE) qui n'existe plus.